

COMMUNE DE MAYNAL JURA

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 07 SEPTEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION : 31/08/2021 - DATE D'AFFICHAGE : 13/09/2021

Membres présents : Christian BUCHOT, René ROUTHIER, Sylvain LÉONARD, Jacques MOREY, Dominique GUICHON, Gaëlle BERNIER, Philippe PERRET, Isabelle DEVAL, Josette COMTET, Patrick COMPAGNON, Laurent MICHEL,

Secrétaire de séance : Josette COMTET

→ APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 25/05/2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, approuve le compte-rendu de la réunion du 25/05/2021.

→ SIDEK : EFFACEMENT DES RESEAUX, AMELIORATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC : CHANTIER 2022.

Le Maire fait part au Conseil Municipal de l'avant-projet sommaire du SIDEK concernant les travaux 2022 d'enfouissement de réseaux : *Travaux au centre bourg : Rue de la Fontaine Ronde, Montée des Conduites, Rue du Colonel Ouvert et Montée du Bourdieu.*

- **Effacement rural** :

Montant des travaux TTC : 134 602.71 €

A la charge de la commune de MAYNAL : 60 271.54 €

- **Eclairage public** :

Montant des travaux TTC : 20 839.20 €

A la charge de la commune de MAYNAL : 17 059.20 €

- **Infrastructure téléphonique** :

Montant des travaux TTC : 11 855.97 €

A la charge de la commune de MAYNAL : 9 484.77 €

Montant total des travaux : 167 297.88 €

Soit un total restant à la charge de la commune de **86 815.51 €**

→ SMEA : RETRAIT DE LA COMMUNE DE LA CHAILLEUSE

Vu la délibération du conseil communautaire de Terre d'Émeraude du 26 Mai 2021 relative à sa demande de retrait du SMEA de BEAUFORT,

Vu la délibération du Comité syndical du SMEA de BEAUFORT du 12 Juillet 2021 acceptant le retrait de Terre d'Émeraude du SMEA de BEAUFORT,

Vu les statuts du SMEA de BEAUFORT,

Considérant que conformément à l'article L.5211-19 du Code général des collectivités territoriales, le retrait d'un membre d'un syndicat mixte est subordonné à l'accord des membres du syndicat exprimés dans les conditions de majorité requises pour la création de l'établissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

APPROUVE le retrait de la Communauté de Communes Terre d'Émeraude du SMEA de BEAUFORT.

→ CCPJ : COMMANDE GROUPEE DEFIBRILLATEUR

Le Maire expose au Conseil Municipal que :

Pour éviter aux communes de Balanod, Beaufort-Orbagna, Gizia, Maynal, Sainte-Agnès et Val-Sonnette, communes de la communauté de communes Porte du Jura de mener sa propre consultation et en vue d'obtenir des meilleurs prix et qualités de services associés, la Communauté de Communes Porte du Jura a décidé de constituer un groupement de commandes dont les objets sont :

- l'achat de défibrillateurs (DEA) extérieurs ;
- les contrats de maintenance annuelle de ces DEA ;

Coût acquisition : 1 477.20 € HT. Coût maintenance : 120 € HT par an.

Considérant l'intérêt de rejoindre ce groupement de commandes en termes de simplification administrative et d'économie financière, et ce à compter de la signature la convention par les maires de toutes les communes membres du groupement et pour la durée des prestations conclues dans ce cadre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

- Décide d'adhérer au groupement de commandes relatif à l'achat de défibrillateurs (DEA) extérieurs et des contrats de maintenance annuels s'y rapportant,
- Approuve la convention du groupement de commandes ci-annexée désignant la Communauté de Communes Porte du Jura coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention,
- Autorise le Maire à signer la convention du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**→ CCPJ : RENOUELEMENT CONVENTION MISE A DISPOSITION
PERSONNEL TECHNIQUE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

- **ACCEPTÉ** le renouvellement de la convention avec la Communauté de Communes Porte du Jura de mise à disposition de l'agent technique pour une nouvelle durée de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2021 dans les mêmes conditions que récemment.
- **AUTORISE** le Maire à signer cette convention.

→ TARIFS SALLE DES FETES A COMPTE DU 01/01/2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 8 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention,

FIXE les tarifs de location de la salle des fêtes et du dortoir à compter du 01/01/2022 comme suit :

	HABITANTS DE MAYNAL	PERSONNES EXTERIEURES
Salle avec cuisine Réunion familiale ou autres 1 journée	240 €	310 €
Salle avec cuisine Réunion familiale ou autres 2 journées	310 €	360 €
Salle avec cuisine Manifestation d'1/2 journée	140 €	200 €
Chambres (été) avec sanitaires	340 €	400 €
Chambres (hiver) avec sanitaires	390 €	450 €

THEATRE

- Participation chauffage lors des répétitions : 15 € par répétition
- 1 week-end avec chauffage : gratuit
- 1 week-end : tarif local

Les personnes ayant réservé la salle des fêtes pour l'année 2022 avant le 07/09/2021 bénéficieront des tarifs de l'année 2021.

→ MOTION SOLLICITEE PAR L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES

Exposé des motifs : Le Gouvernement prépare le prochain contrat 2021-2025 avec l'ONF. Le 10 juin dernier, Dominique JARLIER, Président de la Fédération nationale des Communes forestières a été reçu par les cabinets des ministres de l'agriculture, de la transition écologique et de la cohésion des territoires pour lui présenter ce contrat et notamment les deux points suivants :

- « *Un soutien complémentaire des communes propriétaires de forêts sera également sollicité [...]. Cette contribution additionnelle est prévue à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025, une clause de revoyure étant prévue en 2022 pour confirmer cette contribution et en définir les modalités.* »
- « *Adapter les moyens de l'ONF en cohérence avec la trajectoire financière validée par l'Etat notamment en poursuivant sur la durée du contrat la réduction de ses effectifs à hauteur de 95 ETP par an [...].* »

CONSIDERANT :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des communes propriétaires de forêts au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ en 2024 et en 2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

CONSIDERANT :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des communes propriétaires de forêts au service de la filière économique de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences significatives des communes propriétaires de forêts sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme un atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **EXIGE** le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF ;
- **EXIGE** la révision complète du projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 ;
- **DEMANDE** que l'Etat porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises,
- **DEMANDE** un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent.

→ AFFAIRES DIVERSES

Le Maire fait part au Conseil Municipal des informations suivantes :

- Restitution des données comptables fournies par le percepteur ainsi que le suivi de l'Indice de Qualité des Comptes Locaux (22.8/20 pour l'année 2020).
- La signalisation concernant Care le Bas (RD131) avec panneaux d'agglomération,
- Des courriers de remerciements des ADMR et du Centre Léon Bérard suite aux versements des subventions communales,
- De la circulaire préfectorale concernant la formation des élus.

**Le Maire,
Christian BUCHOT**

